



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_03_10042024-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 02/04/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : Etienne LATIL
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		Éric BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	1			

OBJET : approbation du compte administratif 2023 budget principal

Sous la présidence de Monsieur Bruno CUVELARD, 1^{er} adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 536 456.16 €

Recettes 654 442.11 €

Excédent de clôture 117 985.95 €

Report N-1 934 454.57 €

Excédent total : 909 209.70 €

Part affectée à l'investissement 2023 : 143 231.36 €

Investissement

Dépenses 251 818.02 €

Recettes 475 236.92 €

Résultat de clôture 223 418.90 €

Report N-1 - 326 867.36 €

total : - 103 448.46 €

Résultat global de clôture : 805 760.70 €

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240410-DEL_03_10042024-BF

Hors de la présence de M Olivier SALIN, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2023

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Etienne LATIL



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

